

Remise en état des zones humides sur le secteur des "3 Cheminées" à Rothéneuf

Echanges par mail entre Didier Gautier , président Rothéneuf Environnement et Joris Ludmann Responsable du Pôle Urbanisme Opérationnel
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Ville de Saint-Malo

Mars 2024: Bonjour monsieur Ludmann,

J'ai pu constater, et cela m'a été confirmé vendredi dernier par M. Rolland (ex-SACIB), que les travaux de réhabilitation des zones humides sur le secteur des "3 Cheminées" à Rothéneuf étaient quasiment achevés (à 90% selon lui).

Le résultat est appréciable, les travaux semblent, en outre, s'être déroulés dans de bonnes conditions, en la présence de représentants de l'EPTB et du cabinet DERVENN.

Il reste à "engrainer" le terrain, décision qui ressort a priori de votre service.

Tout cela me paraît conforme aux engagements pris et je vous en remercie.

Reste cependant quelques sujets, dont je vous avais fait part dans mon message du 29 novembre 2023 et en particulier celui de **la restauration, si possible à l'identique, des talus et autres fossés qui existaient en 2014 avant les travaux de terrassement.**

Les premières observations effectuées par drone ne font pas apparaître la restauration intégrale des fossés, ni d'ailleurs des talus, ce qui est probablement dommageable pour la ré-alimentation complète des zones humides.

Sans doute n'est-ce qu'une question de temps, les sols étant gorgés d'eau, notamment au sud des terrains concernés (présence de remblais qui semblent empêcher l'eau de pluie de circuler).

Je vous remercie de votre éclairage sur ce point ainsi que sur les autres énoncés dans mon message du 29 novembre.

Bien cordialement

Didier Gautier

Le mar. 19 déc. 2023 à 10:55, Joris Ludmann a écrit :
Monsieur Gautier,

Le décalage de l'information à la CLE n'est pas de nature à remettre en question la réalisation des travaux de remise en état du secteur des Trois Cheminées.

En effet, la présentation du dossier en CLE s'inscrit dans la continuité du dossier initial, mais ne s'inscrit pas dans une démarche règlementaire. A ce titre, c'est la

DDTM qui instruit le porté à connaissance évoqué lors de notre réunion du 27 novembre dernier, qui permet d'enclencher les travaux.

Les échanges constructifs que nous avons avec l'EPTB Rance Frémur a permis un accord de leur part lors de la réunion du 9 novembre dernier, sur les conditions de réalisation de la remise en état du site. Mme Berthou nous lit en copie sur ce sujet. L'EPTB pourra également, s'il le souhaite, être présent lors de la phase de travaux à venir.

Je reste disponible pour toutes précisions.

Bien cordialement

Joris LUDMANN

Responsable du Pôle Urbanisme Opérationnel
Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme
Ville de Saint-Malo

De : Didier Gautier

Envoyé : mardi 19 décembre 2023 09:38

À : Joris Ludmann

Cc : Charles Pottier ; BP-Dvu

Objet : Re: Remise en état des zones humides sur le secteur des "3 Cheminées" à Rothéneuf

Bien noté, monsieur Ludmann. C'est dommage que la CLE n'ait pas été informée à la date initialement prévue.

D'où mon autre question: est-ce de nature à décaler le début des travaux de remise en état des ZH, prévus fin février/début mars 2024 ?

Si oui, je dois en tenir compte dans mon message aux adhérents de RE, désormais plus nombreux, et surtout, comme vous vous en doutez, à l'affût de ce qui va se passer sur le secteur "des 3 Cheminées" de la frange sud de Rothéneuf.

Le début de l'année 2024 est proche à présent. Il est donc important d'informer les habitants du quartier de ce qui les attend dans quelques semaines.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement

Didier Gautier

De : Didier Gautier

Envoyé : mercredi 29 novembre 2023 18:35

À : Joris Ludmann

Cc : Charles Pottier ; Ronan Vitre; Didier Gautier ; BP-Dvu

Objet : Remise en état des zones humides sur le secteur des "3 Cheminées" à Rothéneuf

Bonsoir monsieur Ludmann,

Dans le prolongement de notre rencontre du 26 novembre à propos de l'objet et suite à votre transmission du "porté à connaissance" adressé à la DDTM, document que nous avons étudié en réunion du Bureau de l'association, je me permets de revenir vers vous sur quelques points.

1) Nous souhaiterions tout d'abord nous assurer qu'il s'agit bien d'une restauration des sols à leur état antérieur à 2016 sans tenir compte de possibles futurs projets. Étant donné les projets antérieurs, nous supposons que vous (ou le cabinet Prigent) disposez d'un plan de géomètre précis de la zone, recensant entre autres les talus et fossés qui existaient en 2014 avant les travaux de terrassement. Notre souhait est, évidemment, que la remise en état comprenne bien la restauration de ces éléments qui contribuaient au fonctionnement de la zone humide avant travaux et qui peuvent avoir été partiellement détruits par les décaissements. Par la même, vous serait-il possible de nous fournir ces plans de géomètres ainsi que le plan topographique dont est extraite la figure 6 du "porté à connaissance" ?

2) Par ailleurs, comme précisé lors de notre entrevue, nous sommes dubitatifs face à la méthode d'entretien employée actuellement pour l'éradication de l'herbe de la pampa. Un fauchage de type champ exploité 2 à 3 fois par an, avec suppression des bosquets et haies sauvages, ne semble pas être la méthode optimale d'entretien et de restauration d'une zone humide rendue à la nature, et ce, d'autant plus, que des pieds d'herbe de la pampa sont présents sur des parcelles attenantes.

On peut d'ailleurs lire dans le "porté à connaissance" p6/18: **La gestion actuelle du site en fauche régulière rend le site peu accueillant pour ces espèces d'oiseaux.** Nous lisons également p10/18: **"La gestion actuelle est défavorable à l'apparition de nouvelle espèce patrimoniale.**

Pourriez-vous transmettre nos doutes au Cabinet Dervenn ainsi que le document ci-après qui semble assez complet et compare les différentes méthodes d'éradication de l'herbe de la pampa (<https://pole-lagunes.org/wp-content/uploads/sites/4/2019/06/Rapport-synth%C3%A8se-Herbe-de-la-pampa-dans-lAude.pdf>) ?

3) De même, nous aurions besoin de précision sur la motivation figurant derrière le chapitre 4, entretien:

"Afin d'éviter la colonisation du site aujourd'hui non attractif pour la faune, l'entretien en cours sera poursuivi, avec 2 à 3 fauches par an en mars-juillet et octobre jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant l'avenir de la zone."

Quel inconvénient y a-t-il à ce qu'une zone sensible/zone humide soit colonisée par la faune, comme c'était le cas précédemment ?

4) Enfin, même si cela peut sembler mineur, toujours sur le sujet de la restauration d'un fonctionnement normal de zone naturelle, est-il envisagé de supprimer les clôtures qui ont été mises en place dans le cadre du projet avorté et qui limitent la circulation naturelle de la faune ?

Le chapitre 4 semble dire que ce n'est pas votre intention.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ce message, l'idée étant de répondre au souci des adhérents de Rothéneuf Environnement, très soucieux de la façon dont seront restaurées les zones humides.

Bien cordialement

Didier Gautier
Président de RE